

# Le contrat de rivière Lesse

## Le courrier de la Lesse n°10 – Décembre 2009

### Aux bénévoles participant à l'inventaire de nos cours d'eau

Nous vous remercions vivement pour votre implication et votre précieuse collaboration ! Grâce à vous, l'inventaire peut progresser de manière significative. Sachez toutefois que nous sommes tenus par des délais et que nous devons absolument terminer l'inventaire pour fin avril 2010. C'est pourquoi, si vous avez encore des cours d'eau à inventorier et que vous pensez ne pas avoir le temps de les terminer pour cette date, nous vous demandons de nous le faire savoir. Nous vous proposerons alors, soit de vous accompagner pour vous aider, soit de le réaliser nous-mêmes. Encore merci pour nos rivières !

### Prix Charles Ritz 2009 attribué à la « Truite de Resteigne »

« Excellente nouvelle. Le projet de conservation et réhabilitation de ruisseaux frayères que nous menons à Resteigne vient d'être récompensé par le Fario Club de Paris et s'est vu attribué le Prix Charles Ritz 2009. Pour rappel, lors des célébrations à l'occasion des 75 ans du Casting, j'avais eu l'opportunité d'exposer aux représentants du Fario Club la nature du projet que nous menons ici à Resteigne. Laurent Sainsot, Président du Fario Club, m'a proposé peu après d'envoyer un dossier de candidature à cette compétition.

Cette belle récompense (à savoir 3.000 € - NDLR) nous sera bien utile pour consolider nos actions en cours et en envisager d'autres encore plus ambitieuses.

Je tiens à remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce projet et qui continuent à apporter leur support. Cette récompense est la vôtre également. »

Luc Pierssens



Membre du Comité de la société de pêche « La Fario de Resteigne » et coordinateur de projet PCDN pour la réhabilitation de ruisseaux frayères

### Saviez-vous que...

En application de la Directive 91/271/CEE relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, des zones sensibles en termes de nutriments (azote et phosphore) ont été désignées. Les **masses d'eau de toute la Wallonie sont considérées comme sensibles** depuis 2001. Toujours au sens de la Directive 91/271/CEE, une masse d'eau de surface est désignée comme sensible :

- S'il est établi qu'elle est eutrophe ou pourrait le devenir si des mesures de protection ne sont pas prises,
- Si la masse d'eau de surface destinée au captage d'eau potable risque de contenir une concentration de nitrates supérieure aux normes prévues si des mesures ne sont pas prises,
- Si un niveau de traitement supérieur est nécessaire pour satisfaire à d'autres directives.

(Source : portail environnement de la Région Wallonne)

### Avis de recherche



Je suis étudiant en dernière année d'un baccalauréat en agronomie. J'effectue, en ce moment et jusqu'au 15 janvier, un stage d'insertion professionnelle au sein de l'asbl Contrat de rivière Lesse.

Dans le cadre de mon travail de fin d'étude, j'envisage de réaliser une recherche sur la présence du castor et ses conséquences dans le sous-bassin de la Lesse.

Je profite de cette parution pour lancer un appel à toute personne qui puisse me renseigner quant aux localisations des sites de castor situés dans le sous-bassin et dont elle connaîtrait l'existence. Je suis entré en contact avec la cellule en charge de ces localisations basée à Gembloux (DEMNA) et son coordinateur reconnaît que la situation est encore lacunaire dans ce sous-bassin et qu'il existe probablement plus de sites qu'observés officiellement.

Je vous invite à me contacter via l'adresse [mageratsteve@hotmail.com](mailto:mageratsteve@hotmail.com) ou [crlesse@skynet.be](mailto:crlesse@skynet.be), ou sur mon portable : 0496/16.06.16 .

D'avance Merci. Steve Magerat

Contrat de rivière Lesse, ASBL

Rue de Dewoin, 48

5580 Rochefort



Tél. : 084-222 665

[crlesse@skynet.be](mailto:crlesse@skynet.be)

[www.contratderivierelesse.net](http://www.contratderivierelesse.net)